

Etat des lieux

Bilan, par l'A.D.E.I.S., de la saison estivale aux Sablettes. Un constat qui sera suivi de propositions pour la préparation de la saison 1997

L'A.D.E.I.S. (Association pour la défense de l'environnement de l'isthme des Sablettes) s'est réunie la deuxième quinzaine de septembre afin d'établir un état des lieux du quartier des Sablettes après le passage, et les péripéties, de la saison d'été. Un constat où se mêlent l'amertume, un peu de satisfaction et beaucoup d'interrogations quant à l'avenir du littoral seynoïse, sa réhabilitation, et du choix à faire pour son aménagement, dans le cadre d'une politique économique qui déciderait de s'ouvrir largement sur le tourisme.



L'A.D.E.I.S. se mobilise pour qu'il n'y ait plus de Luna-Park l'an prochain. (Photos L. Martinat.)

DANS le compte-rendu de l'association, il est regretté que, le dernier forain parti, il reste sur le terrain un tas d'ordures dont le nettoyage est à la charge du contribuable. De plus, les débris les plus divers (mégots, papiers, sacs plastique etc.) jonchent le sable ; des bouteilles cassées se trouvent sur la plage et dans

l'eau, près du rivage. On a également déploré l'état des poubelles, de plus en plus négligées, en dépit, a-t-il été souligné, de promesses formelles de la part d'élus.

MOINS DE BRUIT

En revanche, en ce qui concerne le bruit, un mieux a été noté. Les nuisances sonores ont été moins importantes



L'aménagement du terre-plein est de plus en plus nécessaire aux Sablettes.

que les étés précédents. Les forains se sont faits plus discrets. Par contre, a fait remarquer Mme Dupla, présidente de l'A.D.E.I.S. : "Les forains qui occupaient le terrain, en dépit d'un interdit de la justice, n'ont pas été pour autant expulsés par la force publique. Ils ont pu s'en aller sans avoir à payer de loyer à la commune avec laquelle, et pour cause, ils n'étaient liés par aucune convention."

Et, toujours à propos de la présence illicite cet été du Luna-park, Mme Dupla s'étonne du fait que "la préfecture perçoit un loyer sur le D.P.E. de l'isthme alors qu'elle a refusé d'expulser les squatters de son propre terrain, lorsque le maire de La Seyne le lui a de-

mandé." Un état de fait qui conduit l'A.D.E.I.S. à demander au maire de ne pas payer de loyer sur le D.P.E.

En outre, l'association se déclare plus décidée que jamais à ce que les forains ne reviennent pas s'installer sur un terrain qui doit être, impérativement, aménagé.

FLECHER LA ZONE PIETONNE

Au cours de l'assemblée générale de l'A.D.E.I.S., il a été souhaité, à propos de la zone piétonne, que son organisation débouche d'une concertation de l'ensemble de partenaires. Ainsi, pour la prochaine saison estime l'A.D.E.I.S., "il est impératif de

réunir commerçants, riverains, C.I.L., Office de tourisme afin de délimiter ensemble un périmètre bien établi, en tenant compte des observations de chacune des personnes intéressées en la matière. En particulier, il faudra entendre les riverains de Saint-Elme. Il sera nécessaire, pour la zone piétonne 97, d'assurer un fléchage des commerces, restaurants, hôtels etc.

Ce même mois de septembre, l'A.D.E.I.S. s'est rendue au Conseil régional afin de s'informer sur les modalités du plan "Objectif II". Une démarche dont l'association rendra compte aux Seynois dans les jours à venir.